



Cottenchy, le 30 juin 2021.

Objet : Fonctionnement et pilotage du CFA R des Hauts de France.

Monsieur le Directeur Régional,  
Monsieur le Directeur du CFA R,  
Monsieur le Directeur de l'EPL de l'Oise,

Vous nous demandez de vous fournir des noms pour établir un comité de liaison entre le CFA R, les UFA et les représentants des personnels. En effet, un groupe de travail, sous forme de réunions entre la direction du CFA R et des représentants syndicaux se déroule, à notre demande d'ailleurs car rien n'était prévu, de façon maintenant régulière mais, ce groupe n'a pas d'existence légale, ne prend pas de décisions, c'est un simple lieu d'informations.

Lors de la dernière réunion de ce groupe, nous avons fait remarquer que les personnes invitées n'étaient pas toujours les mêmes et que l'absence de convocations officielles ne permettait pas à d'autres de pouvoir venir. Il faudrait donc clarifier ces convocations sur la base de textes légaux.

Concernant les commissions « Formation et Vie Apprentis » créées au Conseil de Perfectionnement, la proposition a été faite aux membres élus du conseil de perfectionnement d'en faire partie par le directeur du CFAR. Leur composition pose question car aucun cadre (nature de la représentativité) n'est donné, alors que cela doit être représentatif non seulement des différents UFA mais aussi des filières. De plus, quel rôle auront ces commissions?

Il existe des instances de décisions avec des temps de représentation des personnels élus et des convocations officielles (« temps égal à la durée de la réunion doublée du même temps de préparation plus les temps de déplacement ») qu'un simple groupe de travail ne peut remplacer. Les décisions officielles ne peuvent être prises que dans un strict cadre légal.

Nous souhaitons donc obtenir de la part de vos services un organigramme du CFA R. Nous souhaitons aussi connaître le système de nomination dans les organes de décisions du CFA R ainsi que de fondements légaux de ces nominations.

Le SNETAP n'a jamais souhaité être un syndicat de cogestion surtout d'une instance dont il n'a pas souhaité la création mais il veut que cette instance se tienne dans un cadre légal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, Monsieur le Directeur du CFA R, Monsieur le directeur d'EPL, l'expression de nos sincères salutations.

Pour l'intersyndicale.